Publié le 28 janvier 2021 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

Lire cet article en ligne

« Mes mille et une vies », André Soulier

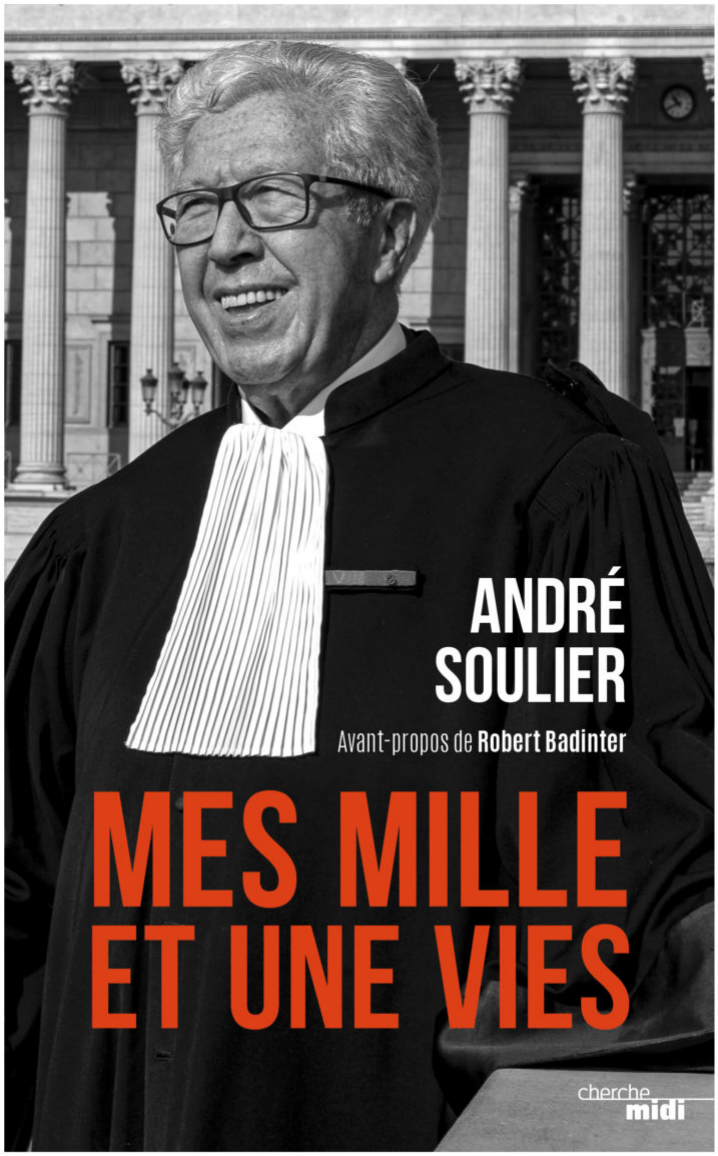

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

Nous sommes heureux d'annoncer la toute prochaine parution du livre de notre associé fondateur André Soulier intitulé « ***Mes mille et une vies*** » publié aux éditions du Cherche Midi.

Parcourir la carrière d'André Soulier, c'est revisiter soixante ans d'histoire judiciaire et politique française.

Avocat au barreau de Lyon, considéré par ses pairs comme l'un des meilleurs pénalistes du pays, André Soulier évoque ici quelques-unes des causes qu'il a défendues : celle de Jean-Marie Deveaux, en 1963 et 1969, qui fut à l'origine d'une loi prévoyant l'indemnisation des personnes injustement emprisonnées ; celles des victimes des incendies de la raffinerie de Feyzin, en 1970, et de la discothèque le 5-7, en 1972 ; celle, enfin, du cardinal Barbarin, en 2019.

Parallèlement, André Soulier s'est pleinement investi dans la vie politique, auprès de Pierre Mendes France puis de François Mitterrand. À la mairie de Lyon, il fut l'adjoint de Francisque Collomb, et, par la suite, de Raymond Barre. Il siégea également au conseil régional de Rhône-Alpes, ainsi qu'au Parlement européen.

À ces engagements, André Soulier en ajoute un troisième : celui du passionné de football, qui présida la Commission nationale d'éthique et de discipline de la Ligue nationale de football, puis la Commission juridique de l'actuelle Ligue de football professionnel.

De ces vies entrelacées, André Soulier forme un récit à la fois intime et emblématique, avec ce goût du verbe et de l'argument qui tisse l'étoffe des grands avocats.

Cet ouvrage est disponible à compter du 4 février dans la plupart des librairies et plateformes en ligne comme Decitre,, la Fnac, Cultura ou encore Lisez!.

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

1971, congrès d'Épinay. François Mitterrand donne ses consignes à André Soulier pour une intervention qui reviendra, après réflexion, à Jean-Pierre Chevènement. Sur la photo, en arrière-plan, Claude Estier et Georges Dayan, fidèle parmi les fidèles, en partie caché derrière François Mitterrand.

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

Le 4 octobre 1986, André Soulier, premier adjoint au maire de Lyon, rencontre le pape Jean-Paul II à la préfecture du Rhône. Après la bénédiction de la ville par le Saint-Père, un grand concert sera donné par Jean-Michel Jarre.

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

Paul Bocuse et André Soulier à l'occasion du différend avec McDonald's en 1992. Paul Bocuse engage une action contre le géant de la restauration rapide, qu'il accuse d'avoir utilisé abusivement son nom et d'avoir porté atteinte à sa réputation. McDonald's faisait alors usage, aux Pays-Bas, d'une photo détournée du chef dans la cuisine de l'Auberge de Collonges en guise de campagne publicitaire.

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

En février 2001, au cours d’une réunion de travail à l’hôtel de ville de Lyon sur la Green Cross fondée par Mikhaïl Gorbatchev. De droite à gauche : Raymond Barre, maire de Lyon, Mikhaïl Gorbatchev, ancien dirigeant de l’URSS de 1985 à 1991, et André Soulier, alors « ministre » des Affaires étrangères de la ville de Lyon.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d’informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.